



FICHE d'INSCRIPTION
2021-2022

TOUTES ACTIVITES
(sauf DANSES)

Cadre Réservé à la MPT

Arrivée : Saisie

Etat du Règlement : Ok

Trop Manque

Observations Admin :

Revu le :

Les réinscriptions sont prioritaires jusqu'au 31 juillet

Ensuite, les inscriptions seront enregistrées par ordre de réception.

RE-INSCRIPTION (déjà adhérent en 2020-2021) **Oui** **Non**

RESPONSABLE DE L'ADHESION (Personne majeure)

Nom : _____ Prénom : _____ Tél fixe _____

Adresse : _____ Portable : _____

Code Postal et Ville : _____ Mail (très lisible): _____

Le mail ne sera pas utilisé à des fins publicitaires mais uniquement pour vous communiquer les informations importantes de la vie de la MPT (convocations aux Assemblées Générales, demande d'avis, annulation de cours...). Il est important pour nous de l'avoir.

- Attestation de paiement : disponible au secrétariat ou demande par mail à infompt@mpt-poisat.fr
- J'ai lu et j'accepte les **conditions générales** d'adhésion à la MPT (conditions de remboursement, droit à l'image, autorisation d'intervention médicale en urgence... ; voir les CG sur le site internet) **Oui** **Non**

ACTIVITES Majoration des tarifs à partir du **1^{er} octobre** (cachet de la poste faisant foi)

Nom	Prénom	Date naissance	Activité choisie (tranche d'âge éventuelle)	Créneau Jour (et heure)	Tarif
SOUS TOTAL DES ACTIVITES					
ADHESION MPT			POISAT <input type="checkbox"/> : 10 €		EXTERIEURS : <input type="checkbox"/> : 15 €
TOTAL (Activités +Adhésion) :					

Réduction enfants : à partir de 2 activités enfants (nés après le 1/9/2003) appliquée sur l'ensemble des activités enfants). Nous vous demandons de faire un règlement de la totalité sans réduction et nous vous rembourserons la différence à la fin du 1^{er} trimestre.

REGLEMENTS par chèque bancaire uniquement à l'ordre de la MPT de Poizat:

- **Maximum 3** chèques (ne pas mettre de centimes et écrire le mois d'encaissement -octobre, janvier et mars- au dos du chèque).
- Pour les inscriptions d'un montant supérieur à 350€ : possibilité de payer en **5 fois** (octobre, novembre, janvier, mars et avril).
- Pour les paiements par **chèques vacances, Jeunes Isère...**, merci de faire un chèque de caution (écrire « caution » au dos) qui vous sera restitué lorsque vous viendrez déposer vos chèques vacances...lors des permanences au **plus tard fin janvier 2022**.

Echéance (mois d'encaissement)	Nom de la banque	Numéro de chèque	Nom du débiteur (si différent adhésion)	Montant (pas de centimes)

Lu et approuvé
Signature